

**LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Séance du 09 mars 2023
Conseil communautaire**

L'an deux mille vingt-trois et le 09 mars
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 27 février 2023

Etaient présents :

AMIOT Myriam (suppléante de Christian SENECLAUZE), BARTHET Guy, BENARFA Ali, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de René AUDOUBERT), BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CONDIS Sylvette, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LABORDE Amédée (suppléant de Jean-Louis GAY), LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, DANES Richard, GAY Jean-Louis, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, PORTET Michel, RENARD Sophie, SENECLAUZE Christian, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse.

Etaient absents :

Pouvoirs :

BAROUSSE Stéphane (pouvoir à Nadia LEMAISTRE), CHIVAYDEL-BARRAL Nadège (pouvoir à Eric SALAT),
DANES Richard (pouvoir à Christian MURCIA), PORTET Michel (pouvoir à Béatrice MAILHOL),
VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir à Yves CARON-JOURDA).

Secrétaire de séance : Sylvette CONDIS

Nombre de délégués titulaires : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 50

Délibération C20230309_001 Vote du compte de gestion 2022 Budget Principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230309_002 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe Extension CUMA

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION

Délibération C20230309_003 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe Hôtel d'entreprises

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_004 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe Tourisme

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable à la proposition d'autorisation d'ouverture des établissements de commerce et de détail, sur la commune de Carbone, 7 dimanches sur l'année 2023, conformément à l'accord départemental du 22 juin 2022 sur la limitation des ouvertures de commerces en Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le maire de Carbone.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_005 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Activestre

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_006 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Activestre 2

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_007 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Lavelanet-de-Comminges

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_008 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Naudon

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_009 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Penelle

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_010 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Serres

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_011 Vote du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAE Capens

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni autre observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_012 Vote du compte administratif 2022 Budget Principal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_013 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe Extension CUMA

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe Extension CUMA pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_014 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe Hôtel d'entreprises

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe Hôtel d'entreprises pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_015 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe Office du Tourisme

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe Office du Tourisme pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_016 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe ZAE Activestre

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Activestre pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR

Voix CONTRE

ABSTENTION

1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_017 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe ZAE Activestre 2

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Activestre 2 pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR

Voix CONTRE

ABSTENTION

1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_018 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe ZAE Lavelanet-de-Comminges

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Lavelanet-de-Comminges pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR

Voix CONTRE

ABSTENTION

1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_019 Vote du compte administratif 2022 Budget annexe ZAE Naudon

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Naudon pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_020 Vote du compte administratif 2022 **Budget annexe ZAE Penelle**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Penelle pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_021 Vote du compte administratif 2022 **Budget annexe ZAE Serres**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Serres pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_022 Vote du compte administratif 2022 **Budget annexe ZAE Capens**

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif du budget annexe ZAE Capens pour l'exercice 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus, après avoir constaté sa concordance avec le compte de gestion du comptable,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
Voix CONTRE
ABSTENTION
1 ne prend pas part au vote (Denis TURREL)

Délibération C20230309_023 Débat d'orientation budgétaire 2023

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023 ci-annexé ;

7

- D'approuver le rapport d'orientation budgétaire pour 2023 ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_024 Adhésion au CEREMA

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- De régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée sur le compte 6281 – chapitre 011 ;
- De désigner Monsieur le Président pour représenter la Communauté de Communes du Volvestre au titre de cette adhésion ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_025 Désignation des délégués au SMGALT

Après délibération le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président de procéder à un vote à main levée.

Après vote du Conseil Communautaire, sont élus délégués à l'unanimité :

Monsieur Stéphane WAWRZYNIAK
Monsieur Denis VOGEL

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_026 Composition du Groupe d'Action Local (GAL) du Pays Sud Toulousain

Après délibération, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité :

En tant que délégués titulaires : Madame Pascale MESBAH-LOURDE et Monsieur Max CAZARRE

En tant que délégués suppléants : Madame Sylvette CONDIS et Monsieur Bastien HO

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_027 Création de postes pour accroissement temporaire d'activité

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la création des postes suivants :**
 - o 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), affecté à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour exercer les fonctions de conseiller en séjour, à partir du 28.04.2023, pour une durée d'un an ;
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (30 heures hebdomadaires), affecté au service Bâtiments/Equipements, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ménager, à partir du 01.04.2023, pour une durée d'un an ;
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté au service collecte et valorisation des déchets, pour exercer les fonctions d'agent de déchetterie, à partir du 01.03.2023, pour une durée d'un an ;
 - o 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE), à temps complet, affecté au service Petite Enfance, pour exercer les fonctions d'EJE de terrain, à partir du 21.08.2023 ;
 - o 3 postes, aux grades d'attaché territorial, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe, affecté au service Habitat, pour exercer les fonctions de chargé de mission habitat/Logement, à partir du 10.03.2023, pour une durée d'un an ;
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté au service petite enfance, pour assurer les fonctions d'aide-auxiliaire de puériculture, à partir du 10.03.2023 pour une durée d'un an ;
 - o 1 poste d'adjoint technique, à temps complet, affecté au service petite enfance, pour exercer les fonctions d'aide-auxiliaire de puériculture, à partir du 19.03.2023, pour une durée d'un an.
- **De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire du grade correspondant ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.**

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_028 Adhésion au service CISST / ACFI du CDG31

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la convention d'adhésion au service CISST / ACFI du CDG31 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_029 Adhésion au service retraite du CDG31

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la nouvelle convention d'adhésion au service retraite du CDG31.**
- **D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion.**

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_030 Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instaurer d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 9 mars 2023 ;
- De valider les critères et montants tels que définis ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération ;
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

50 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_031 Création d'un emploi permanent (Chargé de coopération CTG)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi de chargé.e de coopération Convention Territoriale Globale (CTG), à temps complet, dans les cadres d'emplois et grades suivants, relevant de la catégorie hiérarchique A:
 - o conseiller territorial socio-éducatif (CSE), aux grades de conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif
 - o assistant territorial socio-éducatif (ASE), aux grades d'assistant socio-éducatif et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
 - o éducateur de jeunes enfants, aux grades d'éducateur de jeunes enfants et éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
 - o attaché territorial, aux grades d'attaché et attaché principal.
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ; que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-14 du Code général de la Fonction Publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger M. le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- De charger M. le Président de solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste ;
- La modification du tableau des effectifs à compter du 9 mars 2023 ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

49 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_032 Création d'un emploi permanent (Gestionnaire des marchés publics)

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

De créer un emploi de gestionnaire des marchés publics :

- au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet,
- au sein du grade des rédacteurs territoriaux, aux grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.
- Que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ; que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-14 du Code général de la Fonction Publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- De charger Monsieur le Président de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- La modification du tableau des effectifs à compter du 9 mars 2023 ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

49 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_033 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 9 mars 2023 :

Filière	Cadre d'emplois	Effectif budgétaire			Effectif réel		Postes vacants
		Temps complet (TC)	Temps non complet (TNC)		Titulaire	Contractuel	Solde
Fonctionnel	DGS	1			1		0
Administrative	Attaché hors classe	0			0		0
	Attaché principal	2			1		1
	Attaché territorial	6			3		3
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2			1		1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1			0		1
		0	1	28 H	0		1
	Rédacteur	2			0	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	9			7		2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2			1		1
	Adjoint administratif	4			3	0	1

Technique	Ingénieur principal	1			0		1
	Ingénieur territorial	1			0		1
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3			1		2
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	3			2		1
	Technicien territorial	0			0		0
	Agent de maîtrise principal	2			1		1
	Agent de maîtrise	2			0	1	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	17			13		4
		0	1	30H	0	0	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	12			7		5
			1	32 H	1		0
			6	30 H	6		0
	Adjoint technique		1	28 H	1		0
		3	30 H	3		0	
	19			12		7	
Animation	Animateur	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0			0	0	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1	28 H	1		0
	Adjoint d'animation	0			0	0	0
		1	20 H	1		0	
Sociale et Médico-Sociale	Conseiller supérieur socio-éducatif	1			0		1
	Conseiller socio-éducatif	1			0		1
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1			0		1
	Assistant socio-éducatif	1			0		1
	Puéricultrice de classe normale	1				1	0
	Infirmier en soins généraux hors classe	1				1	0
	Infirmier en soins généraux	0	-	-	0	0	0
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10	-	-	7	-	3
			1	28 H	1		0
	Educateur de jeunes enfants	6			2	1	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	22			20		2	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2			1	1	0	
Culturelle	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1			1		0
TOTAL COLLECTIVITE		152			104		48

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

49 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_034 Recrutement d'un vacataire

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'un médecin vacataire pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

49 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20230309_035 Instauration d'une gratification pour stagiaire de l'enseignement supérieur affecté à l'office du tourisme intercommunal

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instituer le versement d'une gratification au stagiaire de l'enseignement supérieur accueilli dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de stage ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

49 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le 09 mars 2023 à Carbonne